Admission aux usa pour vacances et casier judiciaire

Par Visiteur

Bonjour,je projette un voyages aux etats unis cette année et j aimerai savoir si le fait d avoir eté condamné a 1 ans de surcis dans une affaires de trafic de stupefiant en france il ya plus de 3 ans m interdit l entré sur leur territoire sachant que lors du jugement j ai demandé la non inscription aux casier judiciare qui ma été accepté et j ai effectivement demandé un extrait du casier numéro 3 pour verification qui est vierge
Je sais qu en plus la nouvelle procedure esta se met en place le 12 janvier et parmi les questions posées ils demande si l on a été mélé a des affaires de possésion ou trafic de substances controlées et je ne sais pas si en repondant non a cette question peuvent ils réelement en savoir plus sur mon passé judiciare surtout que ce n etait pas une affaire enorme et m empecher de rentée a l arrivée.Avant cela mon casier etait vierge.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Votre condamnation demeure néanmoins inscrite au B1 et figure également dans les fichiers de la police.
En principe la consultation du B1 et de ces fichiers est strictement réservée aux autorités judiciaires et de police et les autorités étrangères n'y ont pas accès.
Cependant, en vertu d'accords internationaux il est fort probable que des informations relatives aux auteurs d'infractions relatives aux stupéfiants puissent leur être communiquées. Nous ne pouvons pas connaitre à l'avance ce qui peut en être.
Ne pouvant prendre la décision à votre place je vous expose les deux solutions possibles:
- soit vous cochez la case au risque de vous voir opposer très certainement un refus de visa
- soit vous ne la cochez pas et vous prenez le risque que l'information puisse tout de même être découverte.

Cordialement

Par Visiteur

Quels sont les risquent encourus si je ne cochent pas oui a la question et qu ils decouvrent que j ai menti?

Par Visiteur

Monsieur,

Vous pouvez être arrêté par les autorités douanières et encourir une peine.

Cordialement

Par Visiteur

Je ne suis pas sur mais je pense que des tas de gens ont eu le meme probleme sans le signaler
ceci est peut etre destiné a decourager les gens dans mon cas
je pense que si tout les gens qui ont un casier n avait pas été aux usa ils n y auraient pas eu autant de touriste car de nos jours beaucoup de gens ont un casier
ou alors je me trompe je ne sai pas.

Par Visiteur

Monsieur,

Il est tout à fait possible que vous aviez raison mais mon rôle n'est pas de vous faire part de mon sentiment mais de vous informer sur le droit et donc de vous exposer les règles.
Comme je vous l'ai précisé, libre à vous de prendre votre décision en ayant conscience des risques.

Cordialement